

JARDIN D'ENTREPRISES : DESSERTE RENFORCÉE VERS LA ZONE D'ACTIVITÉS

S'étendant à l'est de Chartres, entre l'autoroute A11 et la route d'Orléans, le Jardin d'entreprises est le plus important parc d'activités de l'agglomération en termes de nombre de salariés. La desserte en transport en commun y est renforcée depuis la rentrée pour leur faciliter l'accès à leur travail.

L'Agglomération chartreuse dispose d'un réseau de transport plus dense que la majorité des agglomérations de taille comparable. Loin d'être figé, ce réseau s'adapte en permanence, en fonction de l'évolution des quartiers ou des besoins identifiés.

Dernier exemple en date : le renforcement de la desserte du secteur Chartres Est – Jardin d'entreprises, le plus important parc d'activités de l'Agglomération avec ses **260** entreprises et **8 500** salariés.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DE LEURS SALARIÉS

« Nous sommes toujours à l'écoute des besoins exprimés par nos entreprises. L'objectif est d'apporter les améliorations

propices à leur développement, rappelle Didier Garnier, vice-président de Chartres métropole délégué au développement et à la promotion économiques. L'accessibilité et la mobilité des salariés sont notamment des leviers stratégiques qui y contribuent. »

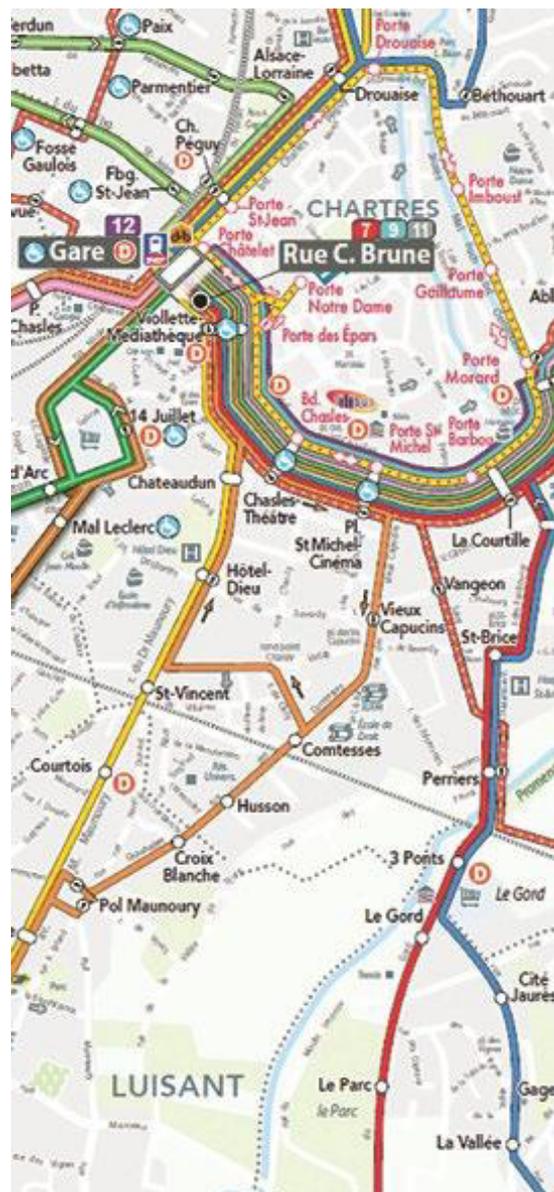
11 COURSES EN PLUS

Depuis le 28 août dernier, la ligne Filibus 12 a ainsi vu sa fréquence de passage augmenter de manière significative, comme le détaille Gérard Besnard, vice-président de Chartres métropole délégué aux transports et à la mobilité et président de la société publique locale C'Chartres Transports : « l'offre est densifiée. La ligne 12 « Chartres – Chemin du Tuet » est passée de neuf courses par jour à vingt. L'amplitude horaire a été élargie,

avec une dernière course à 19 h 05 au départ de la zone d'activités. Le midi, nous avons ajouté un aller-retour vers le centre-ville de Chartres et le soir, trois courses desservant la gare. »



Didier Garnier, vice-président de Chartres métropole délégué au développement et à la promotion économiques et Gérard Besnard, vice-président de Chartres métropole délégué aux transports et à la mobilité et président de la société publique locale C'Chartres Transports.

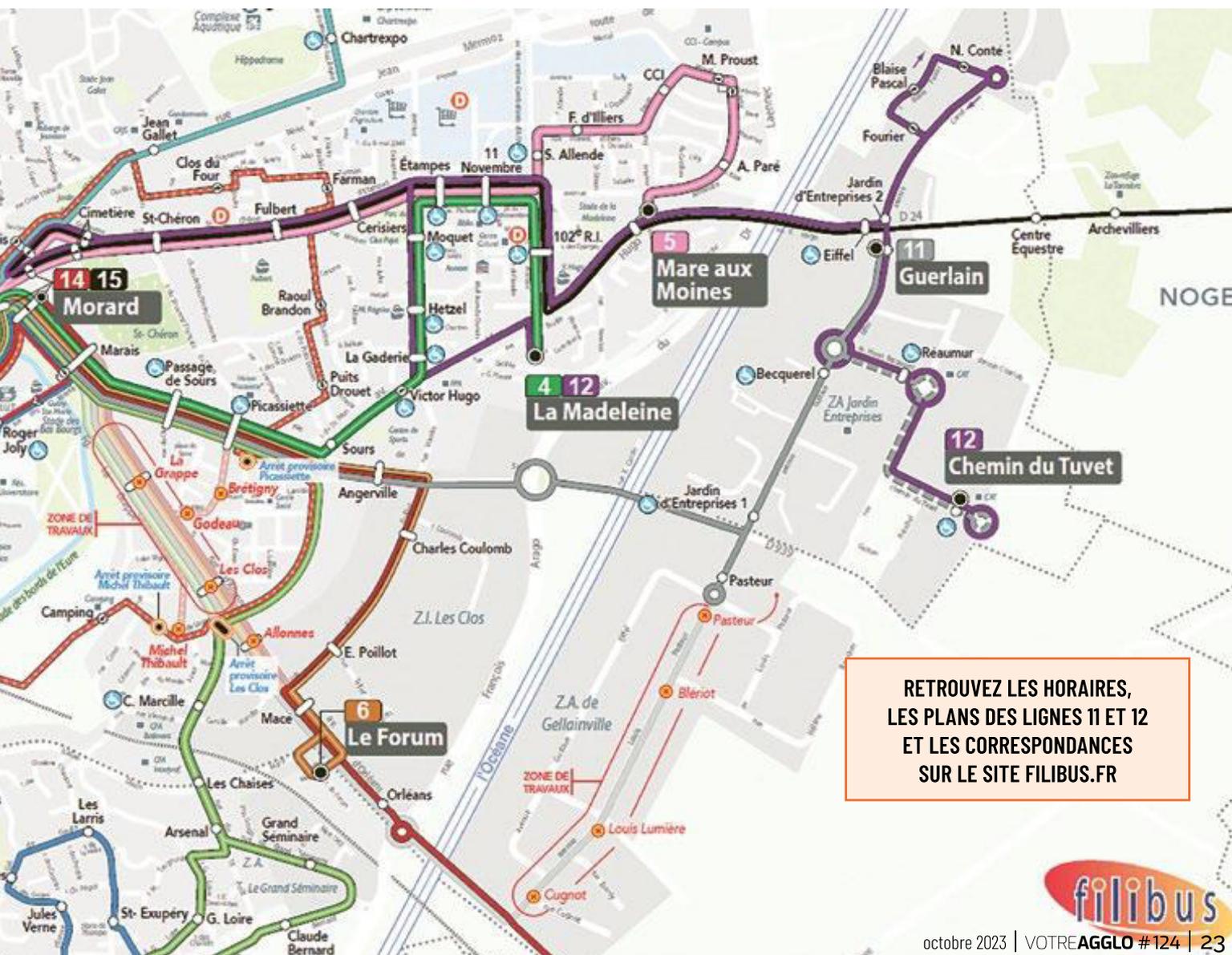


AMÉLIORATION DE SERVICE

L'amélioration et l'augmentation de la desserte en transport en commun de ce secteur est également facilitée par la création d'un point de correspondance sur la ligne 12 avec les lignes 4 « Lucé - La Madeleine » et 5 « Mainvilliers - Mare aux Moines », lignes avec une fréquence de passage élevée. Cette correspondance se situe à l'arrêt Filibus « 11 novembre » et permet sur l'ensemble des horaires en heures creuses d'effectuer un départ ou un retour à la gare de Chartres. Sur les horaires de pointe (matin, midi et soir), les services de la ligne 12 relient la gare de Chartres et la zone d'activité sans nécessité de correspondance.

Sur la ligne 11, des améliorations sont également apportées avec la mise en place d'un doublage sur les services

de 7 h 35 au départ de Chartres et de 17 h 05 au départ du Jardin d'Entreprises.



**RETROUVEZ LES HORAIRES,
LES PLANS DES LIGNES 11 ET 12
ET LES CORRESPONDANCES
SUR LE SITE FILIBUS.FR**

